

Technique

Chlots destinés à la protection

Choix et conditions d'intégration

Dans la lettre n°1, nous avons évoqué les bonnes conditions d'élevage des chiots destinés à la protection. Il est donc naturel d'aborder désormais le choix du chiot et ses conditions d'intégration.

Quel que soit le lieu d'utilisation (montagne ou plaine), le système de conduite (gardienage ou parc), le type de prédateur (grands prédateurs sauvages, petite faune sauvage, chiens divagants...voleurs) ou encore l'espèce à protéger (ovine ou caprine), les clés de la réussite et de l'efficacité d'un chien de protection reposent notamment sur 2 points: le choix du chiot et son intégration dans le troupeau. Ces 2 éléments essentiels à maîtriser sont présentés ci-après.

1 - Le choix d'un chiot de protection

A ce jour, nous ne disposons malheureusement pas d'outils qui permettent de détecter précocement les bons éléments au sein d'une portée. Aussi, lorsqu'on choisit un chiot, on ne sait jamais si ce « protecteur en herbe » sera efficace ou non dans sa mission de protection à l'âge adulte.

Malgré tout, il est possible d'optimiser le choix du chiot en suivant les 4 règles suivantes :

➤ Règle n°1 : Choisir un chiot de race adaptée à la protection des troupeaux

Il est essentiel de choisir un chiot issu d'une race de protection. Le chiot doit être de race pure et non issu d'un croisement (même entre 2 races de protection).

Dans le monde, il existe près de 25 races de chiens de protection des troupeaux. La plus largement représentée en France est le Montagne des Pyrénées (autrement appelé Patou) (90 % des chiens de protection au travail en France). Il est donc plus facile de trouver des sujets intéressants au sein de cette race que dans une race qui ne compte que quelques reproducteurs. De plus, le Patou présente l'avantage d'être un excellent compromis entre efficacité au troupeau et respect de l'homme.

La seconde race la plus utilisée en France est le Maremma-Abruzzes (chien d'origine italienne).

➤ Règle n°2 : Choisir un chiot né en bergerie

Outre le choix de la race, les conditions d'élevage de la portée sont également un facteur important à prendre en considération.

Il est **indispensable** que le chiot soit né en bergerie au contact du troupeau, et soit issu de parents travaillant au troupeau (lignée « travail »). Il est fortement conseillé de demander à voir travailler les parents (la mère au moins) car les



La mère doit être au troupeau

G.Guillet

comportements des ascendants constituent de bons indicateurs.

L'éleveur-naisseur est donc avant tout un éleveur de brebis. Il est primordial que les chiots grandissent au contact du troupeau car c'est entre 3 et 12 semaines d'âge (aussi appelée phase de socialisation) que les chiots vont s'attacher à ce qui les entoure, en l'occurrence les brebis.

Le chiot doit rester jusqu'à environ 7 semaines avec sa mère et l'ensemble de la fratrie, pour 2 raisons: d'une part, pour réaliser correctement le sevrage et d'autre part, pour que les premières semaines de la vie du chiot se déroulent parmi ses congénères (mère, frères et sœurs) de manière à ce qu'il intègre un certain nombre de codes de communication qui régissent son espèce (inhibition de la morsure, soumission,...). Choisir un chiot élevé seul est donc à proscrire.

➤ Règle n°3 : Au sein de la portée, choisir un chiot équilibré

Le chiot doit être bien portant et dégourdi.

Pour aider au choix du chiot, il est possible de réaliser un test simple de caractère. Après avoir éloigné la mère de la portée, appelez les chiots: vous pourrez alors repérer ceux qui restent en arrière (ce sont les chiots peureux), ceux qui passent devant vous sans vous porter attention (chiots indépendants) et ceux qui viennent vers vous (chiots réceptifs). Ces derniers, qui sont les plus équilibrés de caractère, sont ceux qu'il faudra préférer. Toutefois, mieux vaut éviter les chiots qui viennent vers vous sans sollicitation, ce comportement peut traduire un excès de familiarité avec l'homme qui pourrait être ultérieurement un handicap dans la fonction de protection (mauvais attachement au troupeau). Le chiot doit être acheté idéalement à 7-8 semaines.

➤ Règle n°4 : Vérifier l'état sanitaire du chiot

Lors de l'achat du chiot, il faut s'assurer que ce dernier est primo-vacciné contre la maladie de Carré, la Leptospirose, l'Hépatite de Rubbarth et la Parvovirose (le carnet de vaccination faisant foi), qu'il a été déparasité (ne pas prendre de chiot ayant le poil terne, au ventre ballonné ou couvert de puces), et identifié par tatouage ou puce électronique (l'identification des chiens est obligatoire depuis 1992).

2 - Intégration du chiot dans le troupeau en bergerie

Le but de la mise en place est de faire s'accepter mutuellement deux espèces (chiens et herbivores) qui, au départ, ne sont pas programmées pour vivre ensemble. Pour cela, il faut favoriser au maximum l'attachement réciproque et permettre l'apprentissage des signaux de communication inter-espèces. Cette socialisation participe également à l'inhibition de l'instinct de poursuite du chiot vis-à-vis des animaux du troupeau. Pour réussir cette **phase fondamentale**, plusieurs règles doivent impérativement être respectées :

➤ Dès son arrivée sur l'exploitation, le chiot doit **IMMEDIATEMENT** être placé dans le troupeau, au milieu des animaux, et surtout ne pas passer quelque temps (même quelques heures) dans la famille (le risque étant alors que le chiot s'attache aux humains et non aux animaux du troupeau).

➤ La mise en place doit être individuelle, et doit se faire lorsque le chiot a 7-8 semaines d'âge. Il faut dans un premier temps que son centre d'intérêt prioritaire soit le troupeau et non pas l'humain ou d'autres chiens: aussi, jusqu'à ce que l'attachement entre le chien et le troupeau soit fort, les contacts avec les humains et les autres chiens (même un chien de protection adulte) doivent être limités, et, pour ce qui est de l'espèce humaine, réservés au seul maître du chiot.

➤ La meilleure période pour introduire un chiot est très certainement le moment où les brebis sont en bergerie. La période hivernale est la plus indiquée dans la mesure où l'éleveur a une plus grande disponibilité et le confinement en bâtiment facilite les contacts entre le chiot et les ovins.

Il n'est pas utile que cette période en bergerie excède 2 à 3 mois (ce laps de temps sera souvent suffisant pour créer un attachement fort). Ceci permet une sortie précoce du chiot au pâturage et participe à la poursuite de son éveil à son environnement contribuant à sa stabilité. Ainsi, la date de mise à l'herbe habituelle permet d'estimer la date d'acquisition idéale du chiot. Pour les élevages ayant une longue période d'hivernage en bergerie (5 ou 6 mois) mieux vaut intégrer le chiot en milieu de période plutôt qu'en début.

➤ Il est préférable d'intégrer le chiot avec un lot d'animaux accueillants pour que les relations soient positives et engendrent du bien-être au chiot. Un lot d'agnelles est idéal. Des brebis adultes peuvent également convenir; en revanche, il faut absolument éviter des femelles suitées (car les mères peuvent être agressives) ou de trop jeunes animaux (car dans ce cas, il y a risque de morsures par jeu aux oreilles et à la queue).

➤ Enfin, il est nécessaire d'installer dans le parc du lot d'animaux choisi un espace « refuge » (fait de claies) où seul le chiot pourra aller et venir pour se nourrir, s'abreuver, se reposer et se mettre à l'abri.



Choisir des animaux accueillants

B.Sigé

➤ Durant cette phase, l'éleveur doit être très présent et vigilant pour surveiller le chien et corriger ses « erreurs » si besoin.

La réussite de cette phase d'intégration en bergerie est acquise lorsque l'on constate les comportements suivants, très spécifiques de l'attachement: le chiot se déplace tranquillement sans appréhension au milieu des brebis sans provoquer d'affolement, il manifeste des signaux d'apaisement face aux animaux (tête et queue basses), il lèche les brebis aux naseaux et à l'anus, il ne dort plus dans son refuge mais parmi les animaux....

Cyprien ZAÏRE
La Pastorale Pyrénéenne